



Lettre de cadrage « Appel à Projets 2019 Rugby Social Club »

La Fédération Française de Rugby œuvre au quotidien afin de favoriser le développement d'actions de cohésion sociale et de soutenir les projets innovants pour faire découvrir la pratique du rugby comme vecteur de bien-être, de solidarité, d'inclusion sociale, de lutte contre les inégalités et de développement durable.

C'est dans ce contexte qu'elle lance un appel à projet afin de permettre aux associations affiliées de créer, développer ou intensifier des actions de cohésion sociale.

Conformément au Projet fédéral et aux orientations définies par la commission Rugby Social Club, seules les thématiques ci-dessous pourront être soutenues.

- ***Quartiers prioritaires de la ville et Monde rural***

Ex : les initiatives pour rendre le rugby accessible aux personnes (femmes et hommes) vivant dans une zone rurale ou résidant dans un quartier déclaré en politique de la ville (QPV) ou en direction des territoires carencés. Favoriser l'accès des jeunes des quartiers en politique de la ville aux compétitions et événements sportifs (par exemple, mettre en place le City Rugby Tour).

- ***RUGBY Bien-être Santé***

Ex : Promouvoir le rugby comme activité de bien-être et de santé.

- ***Citoyenneté***

Ex : Lutter contre les dérives du sport (dopage, violence, insultes, discriminations) et promouvoir les valeurs du rugby.

- ***Promotion de la pratique féminine.***

Ex : favoriser l'intégration d'un public féminin dans la pratique du Rugby.



Comment répondre à l'appel à projet ?

Les structures éligibles sont uniquement les **clubs et comité départementaux** possédant un numéro d'affiliation et correctement inscrites sur la plateforme Ovale2.

L'association peut présenter **au maximum** une action au titre de l'une des thématiques fixées ci-dessus déjà réalisée ou à réaliser. La période de référence des actions est du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2019.

Le montant de la subvention demandée ne pourra dépasser 50 % du budget global de l'action.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site ffr.fr rubrique « Cohésion Sociale » - « Appel à projets 2019 », sur l'espace « Côté Dirigeant » ou auprès de votre Ligue Régionale.

Composition du dossier de candidature : Dossier de candidature + Clip vidéo de l'action de 2 min maximum (format MP4).

Le dossier de candidature doit être validé par la Ligue Régionale d'appartenance. Les dossiers complets (dossier et clip vidéo) sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : cohesion.sociale@ffr.fr. Le dossier de candidature est à nommer de la manière suivante :

- Dossier de candidature : FFR-AAP2019-nomdelastucture.pdf
- Vidéo de l'action : FFR-AAP2019-video-nomdelastucture.mp4

La campagne débute le lundi 11 février 2019.

La date limite de réception des dossiers est fixée au : 31 mars 2019

Tous les dossiers complets seront examinés, lors de la commission AAP en avril 2018.

Tout dossier transmis hors délais ne sera pas traité. Les dossiers incomplets seront jugés irrecevables et ne pourront faire l'objet d'attribution.

Un dossier complet = le dossier rempli correctement + un clip vidéo de 2 min maximum de l'action.